



*Municipalité de Saint-Claude*  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 8 juillet 2024

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 8 juillet 2024 et à laquelle étaient présents ;

**Présences : M. Hervé Provencher, Maire**

**Mme Nicole Caron, conseillère district 1**  
**M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2**  
**M. Yves Gagnon, conseiller district 3**  
**M. Marco Scrosati, conseiller district 4**  
**M. Yvon Therrien, conseiller district 5**  
**Mme Lucie Coderre, conseillère district 6.**

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

**CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte par ce dernier.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**8 JUILLET 2024**

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Demande CPTAQ : aliénation pour Energir S.E.N.C.
5. Période des questions
6. Incendie
  - a. Nouveau pompier
7. Voirie
  - a. Départ d'un ouvrier de voirie, ouverture d'un poste
  - b. Acquisition camion 10 roues et équipements
  - c. Service d'intégration- stage
  - d. Subvention pour chemins
8. Loisirs
9. Mandat ingénieur pour un plan de gestion des actifs en eau
10. Rapport d'inspection assurance
11. Dépôt de la situation financière, état comparatif
12. Période de questions
13. Comptes
14. Correspondance
15. Varia

**2024-07-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2024-07-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le procès-verbal du 3 juin 2024 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2024-07-03 CPTAQ -DEMANDE D'AUTORISATION - ALIÉNATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE- ÉNERGIR S.E.N.C.**

**CONSIDÉRANT QU'**Énergir sec a implanté un poste de vanne sur le lot 6 489 144 en 2021 suite à une autorisation délivrée par la Commission de protection du territoire agricole aux termes d'une décision rendue le 5 juillet 2021, numéro du dossier 430721 et laquelle a été modifiée le 26 juillet 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**Énergir sec présente une demande d'ajout à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'une utilisation à des fins autres que l'agriculture et l'aliénation du terrain afin d'aménager les pentes pour protéger le poste de vanne du réseau de gaz naturel sur le lot 6 489 145 Cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée par la demande est de 75 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'endroit approprié pour le projet, disponible en dehors de la zone agricole permanente ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude appuie la demande d'Énergir SENC pour l'agrandissement du terrain du poste de vanne afin d'aménager les talus, faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit l'intervention de l'assistance ;  
Pancarte d'identification numéro civique

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

#### **INCENDIE :**

#### **2024-07-04 NOUVELLE CANDIDATURE- POMPIER VOLONTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le département incendie a reçu la candidature de Dany Hamel pour le poste de pompier volontaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que cette nouvelle personne soit acceptée comme pompier volontaire pour la brigade d'incendie pour une période de probation d'une durée de 6 mois aux conditions énumérées ;

**QUE** le poste de pompier volontaire est assujéti aux conditions suivantes ;

- avoir au moins 18 ans ;
- être jugé physiquement apte à devenir membre du service de sécurité incendie, en fournissant une évaluation médicale signée par un médecin ;
- Remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 269 du Code municipal du Québec ;
- Résider ou travailler sur le territoire de la Municipalité ou à proximité ;
- Détenir et maintenir valide un permis de conduire permettant la conduite des véhicules d'intervention du service (classe 4A).

**QUE** le candidat soit assermenté pour entrer en fonction.

**QUE** l'entente de travail (2024 – 2028) est en vigueur pour les conditions de travail.

**ADOPTION : 6 POUR**

**VOIRIE :**

**2024-07-05 POSTE OUVRIER DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** Sébastien Faucher a quitté ses fonctions d'ouvrier des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyer par le conseiller Yves Gagnon et résolu

**De** faire le processus de candidature et de sélection.

**De** pouvoir procéder à l'embauche d'un ouvrier des travaux publics.

**D'**autoriser le maire Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon à négocier et à signer un contrat de travail avec la personne qui occupera ce poste.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2024-07-06 ENGAGEMENT D'UN OUVRIER AUX TRAVAUX PUBLICS DE FACON TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** Sebastien Faucher a quitté ses fonctions d'ouvrier des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Clément Marcoux a donné son nom en avril dernier pour un travail à temps partiel, conducteur remplaçant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que Monsieur Clément Marcoux soit engagé de façon temporaire comme remplaçant au poste d'ouvrier aux travaux publics selon le salaire en vigueur pour un employé de première 1<sup>er</sup> année.

**ADOPTION : 6 POUR**

Des rencontres avec les soumissionnaires peuvent avoir lieu afin d'éclaircir certains points du devis.

**2024-07-07 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET EQUIPEMENTS DE DENEIGEMENT**

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues et équipements de déneigement avec financement par crédit-bail de 60 mois ;

**CONSIDERANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juin 2024 ;

**CONSIDERANT QUE** les documents d'appel d'offres prévoyaient que la Municipalité entendait **se prévaloir d'une location par crédit-bail** et que le soumissionnaire devait présenter une offre de financement dans son offre de prix et ce, sous peine de rejet de la soumission ;

**CONSIDERANT QUE** les documents d'appel d'offres prévoyaient que l'équipement proposé devait correspondre aux exigences énumérées au devis et ce, sous peine de rejet de la soumission ;

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission dont le prix proposé était le plus bas, Service d'équipements GD Inc., n'était pas conforme **aux exigences des documents d'appel d'offres (aucun financement)** et qu'en conséquence, elle doit être rejetée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de la compagnie Robitaille Équipement Inc. est la plus basse soumission conforme, au montant de 379 818,76 \$, et que le taux de financement par crédit-bail proposé est de 5,65% ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la Municipalité d'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion de 10 roues et équipements de déneigement à la compagnie Robitaille Équipement Inc. ;

**À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVON THERRIEN, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MARCO SCROSATI ET RESOLU :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Claude octroie à la compagnie Robitaille Équipement Inc. le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues et équipements de déneigement, avec financement par crédit-bail de 60 mois option achat à 1\$, à la compagnie Robitaille Équipement Inc. et ce, pour la somme de 379 818,76 \$, plus les taxes applicables, à un taux de financement de 5,65% l'an, conformément à la soumission reçue. Le taux proposé sera ajusté au taux du marché lors de la prise de possession art 4.6 du devis;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du contrat pour l'acquisition du camion 10 roues avec équipements de déneigement **par crédit-bail**.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2024-07-08 SERVICE D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE- STAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du développement a négocié un protocole d'entente avec la municipalité afin que Monsieur Serge Normand effectue un stage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le stagiaire est engagé trois journées par semaine ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte de conclure une entente avec les services d'intégration socioprofessionnelle pour offrir un stage à Monsieur Serge Normand demeurant au 313, route de l'Église à Saint-Claude.

D'autoriser le chef d'équipe, Eric Sévigny, à signer le protocole d'entente.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude donne compensation monétaire mensuelle de 150\$ pour les frais encourus par le candidat.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE A LA VOIRIE LOCALE**

Monsieur Provencher, Maire, informe l'assistance qu'une subvention d'aide financière dans le cadre du PAA 2024-2025 de 35 000\$ sera être accordée pour les travaux d'amélioration de chemins.

Les travaux ont été autorisés dans la résolution de demande no 2024-04-09.  
Amélioration, drainage et rechargement de la chaussée des chemins suivants :

**Portion du chemin Grande-Ligne, Lacroix et Rang 8.**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point

#### **2024-07-09 MANDAT INGENIEUR POUR UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire réaliser l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a fourni une offre de service pour les frais d'honoraires dans le cadre du mandat d'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la municipalité de Saint-Claude.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de mandater la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau.

Les activités proposées faisant l'objet de la présente offre de services sont les suivantes :

- ✓ Élaboration du document de démarche de gestion des actifs municipaux en eau ;
- ✓ Réunion de démarrage ;
- ✓ Prise de connaissance des intrants du projet et définition des besoins ;
- ✓ Préparation du plan de gestion des actifs en eau, incluant notamment
- ✓ Analyser les données d'inventaire et d'état des actifs ;
- ✓ Analyser les données financières associées aux infrastructures en eau ;
- ✓ Caractériser les niveaux de service ;
- ✓ Identifier les risques possibles et déterminer les facteurs pouvant influencer la demande ;
- ✓ Compléter le chiffrier Excel pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau ;
- ✓ Rédiger le plan de gestion des actifs en eau ;
- ✓ Préparer et participer aux réunions de suivi avec la municipalité ;

Les tarifs subventionnés pour 2024 sont les suivants :	
Tarifs subventionnés	
Ingénieur patron (Senior principal)	26,70\$
Ingénieur senior	23,31\$
Ingénieur	20,81\$
Personnel de soutien (Secrétariat)	9,40\$

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2024-07-10 RAPPORT D'INSPECTION ASSURANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'inspection de Monsieur Martin Carrier, conseiller en prévention des sinistres, sécurité incendie et des lieux, à la suite de sa récente visite fin mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des correctifs doivent être effectués afin de se conformer aux exigences ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

De réaliser les demandes de la compagnie d'assurance FQM (gestion du risque).

De demander des délais additionnels pour certains éléments qui doivent être réalisés par des entrepreneurs accrédités en fonction également des budgets.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE [01-01-2024 AU 30-06-2024]**

La directrice générale dépose un rapport budgétaire état comparatif des activités de fonctionnement [01-01-24 au 30-06-24] à tous les membres du conseil municipal.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit des interventions de l'assistance ;

Rapport d'assurance  
Sensibilisation maison de location et autres pour bruit, feux artifices, feu de camps  
Rapport des dépenses de frais d'avocats  
Stationnement  
Descente à bateau

Suivi demande à la CPTAQ pour la station de lavage

Puis le maire poursuit avec le point suivant à l'ordre du jour.

### **2024-07-11 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202400529 à 202400663 pour un montant total de 190 961,18\$.

Les paies du mois de juin 2024 pour un total 30 617,57\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juin 2024.

### **VARIA**

Aucun point

*« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donnée par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURE**: 20 heures et 39 minutes.

---

Hervé Provencher, maire

---

France Lavertu, directrice générale et  
Greffière-trésorière